

ESCHER ET LES FANTOMES

Introduction intuitive à l'usage des modèles partiels en linguistique.

Jacques JAYEZ, EHESS Paris.

Introduction

Il est de plus en plus reconnu, fût-ce intuitivement, que de nombreux phénomènes, observés tant au niveau de la phrase que du discours, reposent sur l'accès des locuteurs/auditeurs à des schémas de situations **incomplets**. Les situations peuvent être quotidiennes ou très largement imaginaires, et leur incomplétude peut porter sur des détails, mais aussi sur des aspects importants. Il n'est pas évident qu'on arrive à l'heure actuelle à une description formelle suffisamment opératoire de ces structures partielles (cf. cependant Hayes 1980, Levesque 1984), car leur mode de "partialité" est loin d'être univoque et constant. D'une manière générale, c'est la théorie des modèles qui sert de référence, cela parce que l'on sait réduire à celle-ci des cas apparemment très différents; toutefois, il existe un inconvénient sérieux à son usage, si l'on se limite à une présentation classique : la théorie des modèles distingue, en gros, des **objets** et des **propriétés**, que l'on attribue aux objets. Or on a remarqué à plusieurs reprises (cf. Borel, Grize et Mieville 1983, Grize et Pieraut-le Bonniec 1983, Hintikka 1973, Hintikka 1985, par exemple) que la constitution des objets eux-mêmes était partielle; en d'autres termes, il n'y a pas, d'un côté, des objets préétablis et, de l'autre, des propriétés, avec des "trous" dans le statut de certains objets par rapport à certaines propriétés, mais plutôt des **objets partiels**, dont l'identification est variable et complexe. Je désignerai un tel objet par le terme générique (et évidemment métaphorique) de **fantôme** : un fantôme est donc un objet dont les contours sont estompés; le plus souvent, en termes logiques, un fantôme est représenté par un faisceau incomplet de propriétés, et il s'ensuit qu'un même objet fantomatique peut recouvrir plusieurs objets complets (parce qu'on découvre que le faisceau instancie plusieurs individus, par exemple). Je voudrais suggérer dans ce qui suit qu'une attention aux fantômes n'est pas sans incidence sur la compréhension de phénomènes discursifs, et notamment, comme on le verra *in fine*, sur la "contradiction".

1 Le fantôme de George Sand

Comme l'a justement remarqué Fauconnier (Fauconnier 1984), l'outil des "espaces mentaux" (structures partielles s'il en est) permet de rendre compte de façon élégante de nombreux problèmes de gestion du sens chez les locuteurs/auditeurs. Je m'intéresserai ici à un aspect qu'il emprunte à Nunberg-(1978) (cf également Brown et Yule 1983, 190-222), à savoir la possibilité de renvoyer, avec une même unité linguistique, à un "déclencheur" ou à une "cible" dans une même fonction pragmatique. Je rappelle simplement le premier exemple de Fauconnier:

fonction pragmatique : des écrivains vers leurs œuvres,
déclencheur : GS (George Sand) l'auteur,
cible : l'œuvre de GS,

- (1) GS est sur l'étagère de gauche.

Même si ce mécanisme est très productif, Fauconnier reconnaît qu'il a ses limites; par exemple, il souligne que la fonction (plats—>clients) est moins tolérante que la fonction (écrivains—>œuvres); on trouve en effet des impossibilités comme:

- (2) *L'omelette aux champignons est partie sans payer : elle était trop épicée.

Il n'est pas très difficile de fabriquer des exemples du même type : on envisagera des cas où un individu est désigné par un objet ou une caractéristique qu'il possède au moment où l'on fait référence à lui:

- (3) *Le pull rouge est parti mécontent parce qu'il a été à moitié déchiré par le chat.
(4) *La Ford noire râle parce qu'elle vient de s'apercevoir qu'elle est toute rouillée.

Inutile de multiplier les exemples; intéressons-nous plutôt aux possibilités offertes par les exemples du type de (1); en voici une petite liste:

- (5) Georges Sand est un grand écrivain, elle est sur l'étagère de gauche.
(6) Dans cette bibliothèque, GS est mal reliée/mal située.
(7) Dans cette édition, GS est sur papier bible.
(8) Dans cette édition, GS est imprimée trop serré.
(9) Dans cette édition, GS est en petits caractères.

Ces énoncés ne me paraissent pas toujours absolument naturels (pas plus que ceux du type *L'omelette aux champignons est partie sans payer*, d'ailleurs), mais une discussion serait oiseuse car les intuitions ne sont pas suffisamment nettes. Il paraît plus difficile d'avoir:

- (10) ?Dans cette édition, GS a en moyenne 200 pages.
- (11) ?Dans cette bibliothèque, GS a plusieurs couvertures déchirées.
- (12) ?Méfiez vous, GS est abîmée à la page 3.
- (13) ?GS a été retirée de la vente par décision préfectorale.
- (14) ?GS appartient à son éditeur. (vs "L'œuvre de GS...", etc.)
- (15) ?GS est scandaleuse. (au sens de "L'œuvre de GS...", etc.)
- (16) ?GS est un grand écrivain, emprunte-la. (vs "emprunte son œuvre")
- (17) ?GS a une intrigue compliquée. (au sens de "L'ouvrage de GS...", etc.)
- (18) ?GS est très naïve. (sens identique)
- (19) ?GS est un plagiat de l'œuvre de Kant.
- (20) ?Pinker est un excellent psycholinguiste, mais il fait 500 pages. (vs "son bouquin fait 500 pages.")
- (21) ?L'équipe du *Monde* est imprimée trop serré. (au sens de "Le journal produit par l'équipe ...", etc.)
- (22) ?Scriabine est composé de fragments. (au sens de "L'œuvre de ...", etc.)
- (23) ?Scarlatti comprend 225 sonates.
- (24) ?Flaubert comprend 8 romans.
- (25) ?Victor Hugo est écrit en phrases courtes.

Dans cette petite liste certains énoncés sont extrêmement maladroits, et d'autres quasi impossibles (tel (21)). Malgré son caractère un peu désordonné, elle révèle au moins deux aspects : (a) il n'y a pas substituabilité automatique entre les deux facettes "écrivain" et "œuvre", et (b) l'introduction de certains espaces ("dans cette édition", "dans cette bibliothèque") facilite la substitution. Sur la base de telles observations, je proposerais une contrainte du type suivant : la fonction (écrivains—>œuvre) permet la substitution seulement si l'objet fantôme prévoit son individualisation par le nom de l'écrivain. Que signifie cette restriction hypothétique? Dans le cadre d'une bibliothèque, ou d'une édition, l'objet n'est pas "l'œuvre de GS", peut-être parce que le lien entre un nom et une œuvre littéraire n'est pas particulier à une bibliothèque ou à une édition. Le fantôme est bien plutôt l'œuvre considérée comme objet matériel (complexe) destiné à une certaine manipulation. Pourquoi est-il possible d'appeler ce fantôme en utilisant simplement le nom de l'auteur, alors que cela ne semble pas dépendre d'une règle générale? Sans doute en raison de

traits structurels du fantôme : dans une bibliothèque, par exemple, le nom est un indice suffisant pour retrouver les ouvrages de l'auteur, de même que le titre, ou le numéro ISBN. De plus, et surtout, cette indication est conventionnelle, et non accidentelle et variable. Bref, dans une bibliothèque, le fantôme GS est un objet dont une des propriétés est d'avoir, en tant qu'objet repérable dans un ensemble, le nom GS comme clef; le phénomène demeure assez intuitif pour le "nom", puisqu'on pense qu'il intervient dans l'intitulé physique des ouvrages. En fait, la procédure semble plus large, car on peut avoir :

(26) L'auteur de *La Mare au Diable* est sur l'étagère de gauche.

(26) et les exemple analogues (tel *ce type occupe toute une étagère de ma bibliothèque*, signalé par Fauconnier) indiquent qu'une description identifiant la clef est tolérable : de fait, elle préserve la relation clef-domaine. Le fantôme de GS comporte donc une certaine structure de repérage; répétons qu'il n'est pas seulement constitué par un ensemble de livres, mais aussi par des usages possibles de ces livres, ce qui laisse de nombreuses possibilités. Il faut éviter soigneusement une confusion entre fantômes et référence, toujours facile à commettre. Lorsqu'un "niveau" est fixé, c'est-à-dire lorsqu'on a imposé certaines contraintes d'interprétation, la référence est constituée par les **individus**, au sens de la théorie des modèles, c'est-à-dire par les objets qui reçoivent des prédicats atomiques. Au contraire, les fantômes sont associés à des ensembles d'expressions (des théories par exemple). La façon dont une telle association doit être menée est une question technique complexe, qui n'admet probablement pas une réponse unique, et qui ne peut malheureusement être abordée ici. Telle qu'elle est, c'est-à-dire elle-même très spectrale, cette distinction va nous être utile. Pourquoi les énoncés (14)-(25) sont-ils bizarres? Ils reposent tous sur une confusion entre auteur et œuvre, qui n'est pas admissible dans le cas général. On peut avoir l'impression qu'elle est également commise dans des énoncés comme (5)-(9), mais c'est faux; sans doute (5)-(9) utilisent-ils ce qui, à un certain niveau, apparaît comme une référence : un objet physique (un ensemble de livres); mais il font surtout appel aux fantômes GS en tant qu'**objet de bibliothèque** et GS en tant qu'**objet d'édition**. Or de tels fantômes sont caractérisables par les prédicats qui s'appliquent à une référence fixée (ceci pour un niveau déterminé), et non par une référence qui imposerait le recours à telle ou telle classe de prédicats. Ainsi dans (18) il ne sert à rien de rajouter un espace (bibliothèque, édition), car les prédicats délinéant le fantôme dans cet espace ne comprennent pas la naïveté. Des énoncés comme (18) sont donc doublement exclus, par une contrainte générale qui interdit d'utiliser le nom pour renvoyer à un fantôme lié au contenu (thèmes, style, etc.)

d'une œuvre, par une contrainte d'espace qui produit bien un fantôme, mais pas le bon. Lorsqu'on a affaire au contraire à des traits prédicables dans l'espace, on peut évoquer le fantôme:

(27) Dans cette édition, Scarlatti comprend 225 sonates.

Reste plusieurs cas. D'abord celui de (10) et (11) : ils suggèrent que les fantômes éditoriaux ou de bibliothèque sont des entités dont on ne peut envisager les éléments de manière séparée, en ce sens que les prédicats applicables caractériseront de préférence toute la collection, et non certains de ses membres (11), ni même tous les membres considérés un par un (10). Il va de soi cependant que ces énoncés sont difficiles à interpréter, mais pas impossibles. (20) est, pour moi en tout cas, nettement plus déviant, ce qui n'a rien de surprenant si on le compare avec un énoncé où le fantôme est accessible:

(28) Pinker est un excellent psycholinguiste, mais, dans cette édition, il fait 500 pages.

(20) et (28) montrent que des énoncés comme (5) sont en fait tributaires de l'indication *sur l'étagère de gauche* : celle-ci oriente vers un espace (ou peut-être un fantôme d'espace!) qui restitue le fantôme **objet de bibliothèque**. L'observation suivante en fournit un témoignage indirect.

Supposons que j'assigne à tous les livres peu importants et peu estimés de ma bibliothèque une sorte de résidence infâmante : je les regroupe tous sur l'étagère de gauche. Je pourrais alors dire:

(29) Pinker est un excellent psycholinguiste, pourtant il est sur l'étagère de gauche.

Je n'ai pas eu besoin d'utiliser un introducteur d'espace "canonique" pour associer l'excellence de l'auteur et la déportation de son œuvre. Ces brefs aperçus permettent déjà de pressentir le risque majeur encouru par les fantômes : s'ils ne sont pas proprement évoqués, les propriétés qu'ils représentent entrent en contradiction avec les propriétés supportées par d'autres fantômes; en d'autres termes, on ne peut mélanger n'importe quels objets partiels. La suite le confirme douloureusement.

2 La logique des défauts

L'usage semble avoir imposé l'expression de "logique des défauts" pour la traduction de l'expression anglaise *default logic*, et je m'y conformerai. On peut admettre, sans approfondir, qu'un des problèmes qu'aborde cette logique est celui de l'attribution préférentielle de propriétés à certains objets. En tant que telle, elle est bien entendu liée, quant à la problématique, à la question des "types" (cf. par exemple Mervis et Rosch 1981, Cantor, Mischel et Schwartz 1982). L'expérience la plus quelconque enseigne au linguiste, pour peu qu'il y réfléchisse suffisamment, que l'interprétation des énoncés repose souvent (toujours?) sur des catégorisations automatiques, qui reviennent à assigner des propriétés "supplémentaires", c'est-à-dire dont on peut ne pas avoir l'impression qu'elles entrent dans la définition de l'objet. On observe alors des conséquences sur le raisonnement. Soit l'exemple suivant, extrait de Reiter et Criscuolo (1983) (cf. également Reiter 1980):

- (30) Tous les gens de 21 ans révolus sont adultes.
L'adulte-type est marié.
La personne de 21 ans-type est mariée.

On notera d'abord que l'insatisfaction éprouvée en face de tels "raisonnements" porte sur la conclusion, que nous avons, dans cet exemple, tendance à rejeter. La solution est ici très simple : une personne de 21 ans n'est pas un adulte typique, mais un adulte légal, et si le fantôme **adulte** autorise en apparence la démarche, sa restriction **adulte typique** la bloque. Soit maintenant:

- (31) L'étudiant-type est adulte.
L'adulte-type a un emploi.
L'étudiant-type n'a pas d'emploi.

Là encore, la contradiction n'est qu'apparente puisque l'étudiant typique n'est pas un adulte typique. Tout ceci se ramène donc à observer, et telle est bien la fonction du calcul adopté par les auteurs, que la transitivité ne peut s'admettre qu'à contexte constant (qu'à **fantôme constant**). Voyons maintenant des cas moins évidents. J.D. Fodor propose dans Fodor-(1979) une discussion de la notion de présupposition qui tranche heureusement sur l'opposition rebattue entre "pragmatique" et "logique". Elle fait valoir qu'on ne peut mettre sur le même plan (contrairement à ce qu'admettent subrepticement de nombreux traitements du problème) des énoncés comme :

- (32) L'actuel roi de France est chauve.

(33) L'actuel roi de France est assis à côté de moi.

D'après Fodor, et c'est un point de vue que je tiendrai pour acceptable, le premier énoncé n'est pas ressenti comme évaluable, alors que le second serait plutôt ressenti comme faux. Pour respecter son orientation, fondée sur la notion de *truth value gap*, je parlerai d'énoncé "indécidable", dans des cas comme (32). Fodor fait remarquer que cette différence dans les impressions paraît aisément explicable : on est en effet tenté de mettre en opposition le fait que (32) ne contient qu'une seule expression référentielle (*referring expression*, au sens de Strawson 1971, 88), alors que (33) en contient deux. Dès lors, l'existence d'un roi de France ne serait pas pertinente pour l'évaluation de (33) : une fois que l'objet visé par le pronom a été identifié, nous pouvons assurer que (33) est faux : aucun roi de France ne saurait être assis à côté de moi, puisqu'il n'existe rien de tel. Corrélativement, Fodor fait ressortir le contraste entre (34) et (35) :

(34) Qu'il y ait ou pas un roi de France, il n'est pas assis à côté de moi.

(35) ?Qu'il y ait ou pas un roi de France, il n'est pas chauve.

Cependant, cette explication lui semble une simple régression ("it simply shifts the puzzle one step further back"). Soit les propriétés (**unaires**) C ("être chauve"), R ("être roi de France"), A ("être assis à côté de moi"), il est trivial que les deux expressions suivantes sont valides et isomorphes : $\neg \text{Ex}(\text{R}(\text{x})) \rightarrow \neg \text{Ex}(\text{R}(\text{x}) \ \& \ \text{C}(\text{x}))$, et $\neg \text{Ex}(\text{R}(\text{x})) \rightarrow \neg \text{Ex}(\text{R}(\text{x}) \ \& \ \text{A}(\text{x}))$. Ou encore, comme l'exprime Fodor, si l'on peut établir une liste de mes voisins et déterminer qu'elle ne comprend aucun roi de France, pourquoi ne pas en faire autant avec les chauves? La seule différence concernerait la **commodité** des deux procédures, facteurs qui ne lui semble pas pertinent. Si cette analyse est exacte, nous sommes effectivement ramenés au problème initial, pour trouver sur notre route des paires comme :

(36) Puisqu'il n'y a pas de roi de France, le roi de France ne peut être assis à côté de moi.

(37) ?Puisqu'il n'y a pas de roi de France, le roi de France ne peut être chauve.

Autant anticiper tout de suite, et suggérer un doute sur cette "constatation". Un énoncé comme (38) est beaucoup moins choquant que (37) :

(38) Puisqu'il n'y a pas de roi de France, il n'y a pas de roi de France chauve.

Mais il est vrai que la tournure n'est plus alors référentielle au sens de Strawson, car elle n'est pas alors utilisée "with the role of identifying reference". Il vaudrait donc mieux recourir à (39), également meilleur que (37) :

- (39) Puisqu'il n'y a pas de roi de France, le roi de France n'est certainement pas sur ta liste des chauves mondialement célèbres.

On observera aussi que l'énoncé obtenu en supprimant de (36) la modalisation (*ne peut être...*) est peut-être moins naturel que l'original. En tout cas, il y a, dans (39), changement de prédicat, et c'est bien autour du problème des prédicats que Fodor cherche une nouvelle solution. Elle utilise pour ce faire une ontologie de mondes possibles qui ne me paraît pas créer de difficulté particulière, et que je ne chercherai donc pas à commenter. Il suffira de savoir que les mondes manipulés sont partiels (*incompletely specified*), et, de ce fait, tout à fait compatibles avec une approche fantômale. La notion essentielle devient celle de relation "à monde constant" (*same-world relation*) ou "à monde variable" (*crossworld relation*), notées RMC et RMV. Une RMC oblige ses arguments à appartenir tous au même monde, à la différence d'une RMV, qui admet *a priori* des provenances mixtes. Cette distinction posée, l'explication de Fodor se ramène à observer que, dans un monde différent du monde "réel" (je dirai "fictif"), la non spécification de tous les éléments d'information (donc le caractère partiel) interdit de se faire une opinion sur la valeur de vérité de certaines expressions. C'est le cas pour :

- (40) Le roi de France est assis à côté de la reine de France.

Si (40) est évalué dans un monde fictif où les propriétés des deux objets sont lacunaires, on peut très bien ignorer le degré de véracité de la description offerte par (40). Supposons au contraire que (40) soit évalué dans le monde réel, il devrait alors être jugé faux, car il n'y a pas dans ce monde de **situation** où un roi de France puisse être assis à côté d'une reine de France (c'est une forme $\prod_{o,i}(\&_i \neg P_i(x_i)) \rightarrow \prod_{o,i} \neg (\&_i P_i(x_i) \& P_{i+1}(x_1 \dots x_i))$), soit selon le "test" de Fodor :

- (41) Puisqu'il n'y a ni roi de France ni reine de France, ils ne sauraient être assis l'un à côté de l'autre.

Or, à ce stade, la contre-hypothèse de Fodor apparaît un peu moins satisfaisante. Elle range *être assis à côté de* parmi les RMC, ce qui lui permet de prévoir la fausseté de (33) : à partir du moment où une

RMC met en jeu deux individus de mondes différents, elle est jugée fautive, car le prédicat ne pourrait être vérifié que par deux individus d'un même monde. Si nous acceptons cette explication pour (33), elle doit induire celle qui se rapporte à (41) : si (41) est jugé vrai, c'est parce que les deux personnages royaux sont situés dans le même monde (réel), où ils n'existent pas; plus clairement, il faut que la tournure *il n'y a ni...ni...* soit interprétée dans un monde unique, sans quoi l'argument n'aurait rien de concluant. De même, si (40) est jugé indécidable, c'est que Leurs Majestés sont situées dans le même monde (fictif et incomplet). Mais pourquoi sont-elles affectées tantôt à un monde et tantôt à un autre? Là encore, ne reculons-nous pas d'un degré, puisqu'il semble que nous ayons à déterminer des contraintes sur l'insertion des individus dans tel ou tel type de monde? Fodor, qui a bien conscience de ce type de problème, rejette en partie le recours à l'*aboutness* de Strawson, pour proposer trois principes, censés gouverner le choix des mondes :

- (A) si possible, le monde choisi est le monde réel;
- (B) si possible, on évalue un énoncé dans un monde où l'on est susceptible de lui conférer une valeur de vérité;

Ces deux principes peuvent entrer en conflit, ce qui amène des hésitations, mais, surtout, il existe des énoncés dont le statut est relativement net, et où l'on s'attend cependant à un conflit, notamment ceux qui utilisent une RMC et un indéfini; ainsi Fodor oppose :

- (42) Une Hollandaise est mariée au roi de France.
- (43) Le roi de France est marié à une Hollandaise.

(42) sera plutôt perçu comme faux et (43) comme indécidable; pour l'expliquer, Fodor utilise un principe C :

(C) un syntagme nominal indéfini renverra à un individu du même monde que celui où est interprété le syntagme nominal situé sur la gauche du précédent, s'il y en a un, ou, sinon, à un individu du monde réel.

Il faut bien comprendre que le but de Fodor ici est de discriminer (43) d'exemples comme :

- (44) Le roi de France est marié à la Hollandaise qui habite au bout de la rue.

Bien qu'elle ne l'indique pas nettement, il est clair que, si l'on ne disposait pas d'un principe pour traiter les indéfinis, l'assignation des

mondes deviendrait tout à fait incompréhensible. De plus des exemples comme le suivant poseraient problème :

(45) Certains chauves sont rois de France.

Si nous admettons que (45) est plutôt faux, il est nécessaire que *certaines chauves* soit compris dans le monde réel, où nous estimons qu'il n'y a pas de roi de France, sans quoi l'énoncé serait plutôt indécidable. Toutefois, Fodor reconnaît que le principe C cesse de s'appliquer lorsque les syntagmes reçoivent une détermination interne de leur monde de référence, comme dans :

(46) Le roi de France est marié à une Hollandaise avec qui j'étais à l'école.

(46) paraît faux parce que le monde de référence est le monde réel (à cause du *je*, si je comprends bien). Si l'on reprend les exemples, on s'aperçoit que le point (de "détail") sur lequel tout repose ici, est la différence que Fodor voit entre *une Hollandaise* et *une Hollandaise avec qui j'étais à l'école*. Apparemment, la première expression pourrait hériter d'une assignation à un monde fictif, alors que la seconde nous entraîne du côté du monde réel. On pourrait souligner que la première est attributive et la seconde référentielle, dans nos énoncés témoins, à condition de les interpréter comme :

(47) Le roi de France est marié à quelqu'un que je connais pas mais qui est hollandaise.

(48) Le roi de France est marié à quelqu'un que je connais, qui est hollandaise et a été à l'école avec moi.

Cette remarque ne conduit néanmoins à aucune distinction plus fine car, pour moi, si (47) est plutôt faux, (48) l'est également :

(48) Le roi de France est marié à quelqu'un que je connais et qui est hollandaise.

La difficulté générale paraît davantage se formuler ainsi : s'il existe un monde fictif avec des Hollandaises, faut-il conclure des arguments de Fodor qu'il n'en existe pas muni de Hollandaises avec qui j'aurais pu aller à l'école? Invoquer le degré de précision des entités et de leurs rapports ne me semble pas très prometteur, puisqu'on a :

(49) Le roi de France est marié à la nièce de Cendrillon, celle qui vivait à côté du canal où Blanche Neige a laissé tomber son portefeuille il y a deux ans.

(49) étant, si j'ose dire, décidément indécidable. D'autre part (50) est plutôt faux si je n'ai pas de frère :

(50) Mon frère a épousé une Hollandaise.

Il semble donc qu'une référence mettant en jeu l'énonciateur (dans nos exemples, sous la forme des pronoms *je*, *moi*, etc.) impose le choix du monde réel, à moins, bien sûr, qu'on ne la resitue dans un monde fictif (en utilisant, par exemple, un introducteur d'espace à la FAUCONNIER). Il n'est pourtant pas très évident que *je* sois plus réel que n'importe quelle Hollandaise dans le modèle de Fodor. A cette difficulté vient s'ajouter une gestion très délicate des préférences de choix (c'est à dire des choix par défaut).

Examinons d'abord les RMC. Ces relations sont considérées comme falsifiées lorsque, comme on l'a vu, elles mobilisent des individus de mondes différents, ce qui se produit lorsque A et B peuvent s'appliquer simultanément. Il reste que l'on ne comprend pas pourquoi des énoncés comme (40) ne pourraient pas être évalués dans le monde réel et déclarés faux. En droit, en effet, une chose est d'envisager une relation s'appliquant à des individus qui n'existent pas, autre chose d'envisager une relation applicable à une classe d'individus, la classe d'équivalence d'un domaine modulo une autre relation. En fait, nous retrouverons dans chaque cas la même difficulté. Si le roi et la reine sont assimilés à des individus "clignotants", c'est-à-dire existant dans certains mondes mais pas dans d'autres, l'évaluation d'un prédicat s'appliquant à de tels individus peut rester indéterminée ou donner le faux (cf. Gabbay 1976, 70-80, Bowen 1979, 9-10) : il n'y a pas sur ce point de contrainte technique absolue (autre que la commodité, s'entend). Mais, une fois qu'une solution a été choisie (indétermination ou valuation) pour des prédicats binaires à deux individus clignotants, elle demeure valable lorsqu'un seul individu est clignotant pour les deux arguments, et la justification de ceci n'est pas, contrairement à ce que l'on pourrait penser, un désir d'homogénéiser le formalisme, mais bien plutôt l'impossibilité de construire une démarcation intuitive entre les deux types de cas. Si *r* est le roi, *R* la reine et *m* l'énonciateur, si l'on pose que $A(r,m)$ est faux dans le monde réel, parce le couple (r,m) n'appartient pas à l'extension de *A* dans ce monde, le même argument s'applique aussitôt au couple (r,R) . Lorsque les personnages royaux sont des rôles, nous avons évidemment : $\neg Ex \neg Ey (Roi(x) \vee Reine(y)) \rightarrow \neg Ex \neg Ey (Roi(x) \& Reine(y) \& A(x,y))$. De nouveau (40) est faux dans le monde réel; dans les deux hypothèses, donc, l'interprétation "réaliste" doit être absolument éliminée. Comment?

- On pourrait supposer que B prime sur A dans (40); s'agit-il alors d'une règle générale, ou d'autres facteurs entrent-ils en jeu? La première supposition semble démentie par (33) : (33) utilise A et non pas B, le pronom étant interprété dans le monde réel, ce qui permet de falsifier l'énoncé.

- Faut-il dire que B s'applique de préférence à A, sauf si A peut s'appliquer et s'ancrer sur (au moins) un individu réel? On aurait alors une séquence : application de A : peut-on instancier un individu (un rôle) dans le monde réel? - Si oui, évaluation dans ce monde - Si non, application de B. Cette solution n'est pas déraisonnable, mais fait surgir une nouvelle incertitude : si nous avons choisi un ensemble de mondes où existent un roi et une reine, cela ne nous coûte pas plus cher d'en choisir un où la relation entre eux soit spécifiée. En d'autres termes, on ne voit pas pourquoi la partialisation serait sélective juste au degré nécessaire pour faire tenir l'hypothèse que je viens de formuler. Pour redoubler le scrupule, on n'aura qu'à observer :

(51) Le roi de France est peut-être assis à côté de la reine de France.

La modalisation, en permettant d'envisager plusieurs mondes fictifs, devrait, sauf dans une collection de mondes où le roi et la reine ne sont pas assis côte à côte, fournir un énoncé vrai; (51) semble au contraire indécidable.

- On pourrait admettre qu'un principe de "priorité à gauche" s'applique et se formule ainsi : c'est, de la gauche vers la droite, le premier segment capable d'indiquer l'orientation du choix du monde qui l'emporte. Cela rendrait compte, entre autres, de (41) et (42) : nous sommes d'emblée situés dans un monde sans roi ni reine de France, mais avec Hollandaise(s), ce qui est parfaitement compatible avec notre monde réel. Mais Fodor reconnaît elle-même qu'on doit nuancer ce genre de principe pour comprendre des exemples analogues à (44).

- En fait une assignation peut être défaite, ce qui amène à considérer plusieurs possibilités (desquelles j'élimine d'emblée la simple annulation par la gauche, incompatible avec (33)).

a) L'assignation pourrait être défaite par la gauche et par le monde réel, mais, d'après Fodor, des énoncés comme (52) sont indécidables :

(52) Je suis plus chauve que le roi de France.

b) Elle n'est pas défaite par la droite (ce serait alors un principe du style : le dernier monde qui a parlé a raison), car (53) est plutôt faux qu'inévaluable :

(53) Je suis assis à côté du roi de France.

c) Elle n'est pas défaite par le monde réel, car le symétrique de (52) est encore indécidable :

(54) Le roi de France est plus chauve que moi.

d) Elle n'est pas défaite par une combinaison droite/monde réel à cause de (52).

Reste une classe de possibilités utilisant toutes la règle : une assignation est défaite par le choix du monde réel en cas de RMC sauf pour les indéfinis (et peut-être d'autre cas). Il semble que ce soit le parti le plus proche de la solution de Fodor. Malheureusement, il a encore trois arguments contre lui; l'un n'est pas décisif : il consiste à faire remarquer qu'il a été nécessaire, au moyen d'annulations, de compliquer de manière non triviale le système de Fodor. Le second porte davantage : le choix que je viens de proposer, en conformité, je le répète, avec la solution de Fodor, s'appuie sur le fait que les énoncés à RMC sont interprétés préférentiellement "en réel", alors que les énoncés mobilisant des prédicats unaires n'imposent pas de contrainte de ce genre. Fodor note elle-même (op. cit., 208) : "Sentences (...) which have a one-place predicate and an unsuccessful referring expression, will lack a truth value unless the predicate expresses a property for which the nonreal referent happens to be specified for the nonreal world in which it exists". En somme, c'est l'expression référentielle qui va, dans la plupart des cas, déterminer l'indécidabilité ou la valuation d'un énoncé à prédicat unique. La motivation de cette propriété peut sembler obscure : elle l'est moins si l'on comprend que l'hypothèse de Fodor n'admet au fond que deux cas, celui des RMC, et tout le reste pour lequel elle ne semble guère se poser la question du choix du monde. Or ceci n'aurait pas d'inconvénient majeur si l'on pouvait admettre, que pour tous ces autres cas, c'est effectivement l'expression référentielle qui "décide", au sens où elle impose le choix du monde. Mais, et ce serait un troisième argument, la prévision de Fodor que l'on vient de citer n'est pas uniformément vérifiée, comme l'indiquent les exemples plutôt décidables et faux :

(55) Le roi de France est passé à la télévision.

(56) Le roi de France a été interviewé.

(57) Le roi de France a été pris en photo.

(58) Le roi de France a détourné un avion.

Si l'on considère les prédicats en jeu dans ces exemples comme monadiques, ils constituent des contre-exemples. Si on les estime polyadiques, on ne voit guère pourquoi ils seraient plus nettement faux qu'un exemple comme *Le roi de France s'est fait couper les cheveux*, plutôt indécidable. Bien entendu, si ces énoncés paraissent faux, c'est qu'ils insèrent un personnage dans une situation où il se trouve anachronique; ils sont donc interprétés dans le monde réel, notamment en ce qui concerne les prédicats *être pris en photo* et *être interviewé*. Faut-il en conclure que la différence entre de tels énoncés et *le roi de France est chauve* tiennent au fait que la calvitie du roi n'est pas un anachronisme, et qu'il a même peut-être existé, dans le monde réel, mais à une autre époque, un roi de France chauve? Cette solution reviendrait en partie à transférer l'effet de la pluralité des mondes sur une pluralité de tranches temporelles à l'intérieur du même monde. Mais (32), conforme à l'exemple *princeps (l'actuel roi de France est chauve)*, ne justifie guère cette tentative, non plus que :

(59) A l'heure actuelle (au moment où je vous parle, etc.), le roi de France est chauve.

(59) continue à me sembler tomber du côté des indécidables. Il y a pire (pour l'hypothèse de Fodor); considérons :

(60) A l'heure actuelle, le roi de France possède un grand quotidien.

(61) A l'heure actuelle, le roi de France possède un pull rouge.

Contrairement à ce qui est prévisible pour une RMC (*posséder en recouvre une*) où entre en jeu un indéfini, (60) et (61) n'ont pas le même statut : (60) paraît faux, et (61) indécidable. Les difficultés qui s'accumulent contre l'hypothèse de Fodor me semblent liées à un usage un peu trop schématique de la notion de monde possible, et je vais essayer à présent de montrer au moins une des sources du problème. Tout l'analyse de Fodor a pour point de départ, on s'en souvient peut-être, la "symétrie" qu'elle perçoit entre (32) et (33). Il lui semble incontestable que l'argument qui légitime la fausseté de (33), à savoir que (33) est, d'une certaine manière, "vérifiable", s'applique aussi à (32), et que, donc, si l'on veut maintenir une différence entre ces deux énoncés, ce n'est, en tout cas, pas ce type d'argument qu'il convient de mobiliser. Cette démarche ne me semble évidente, ni dans sa teneur, ni dans sa relation aux énoncés-tests. Supposons en effet que le roi de France existe. Pour vérifier qu'il est ou non assis à côté de moi, j'aurai simplement à examiner la qualité de chacune des personnes qui remplissent cette condition, s'il y en a. D'une certaine manière, l'ensemble des personnes assises à côté de moi est "disponible", au

sens où je n'ai pas à le construire. Au contraire, pour vérifier qu'il est chauve, la méthode habituelle consiste d'abord à lui mettre la main dessus, et non pas à construire l'ensemble des chauves, pour m'assurer qu'il y appartient. Je suis d'accord avec Fodor sur le fait, qu'en théorie des modèles, et du point de vue de la relation de "satisfaction" ou "réalisation", cela ne change rien. Mais, la conclusion est différente du point de vue de l'énumérabilité : si je dispose de la suite de tous les individus, il est tout à fait possible que la position des chauves dans cette liste soit aléatoire (la suite d'entiers indiquant leur position est aléatoire). Cette situation ne doit pas être prise à la légère, car elle concerne la notion plus générale d'indétermination; il a été souvent remarqué que le couple posé/présumé avait, dans de nombreux cas, un rapport étroit avec le couple *given/new*. Si l'on adopte une vue plus générale de la focalisation (cf. van der Auwera-1981), où la distinction *given/new* ne constitue qu'un aspect pertinent et fréquent, on est tenté de réduire la plupart des problèmes de prédication et de présupposition à une mise en séquence de déterminations; si l'on accepte cette caractérisation (exagérément) intuitive, un objet, déjà partiellement construit, se voit affecter des attributs supplémentaires. Or, de ce point de vue, il y a une différence nette entre :

(32) Le roi de France est chauve.

(62) Le roi de France appartient à la classe des hommes chauves.

Les deux énoncés renvoient sans doute à la même situation ensembliste, mais pas à la même construction de cette situation. Dans (32) l'objet "roi de France" est déjà construit, et on lui assigne une propriété; dans (33), les deux objets, "roi de France" et "classe des hommes chauves", déjà construits, sont connectés. Si l'on préfère, (32) ne donne aucune indication sur la manière de construire l'ensemble des chauves, et ne s'appuie pas non plus sur un ensemble qui serait déjà construit, et donc non problématique. Evidemment, une telle opposition est marquée dans la langue, et, en ce sens, Fodor a probablement tort de pas utiliser assez l'*aboutness* de Strawson. En somme la construction par défaut ("normale") est conventionnellement associée à certaines propriétés de surface. Mais il y a des cas plus complexes comme (60) et (61). Pour les commenter, je ferai remarquer le contraste suivant :

(63) Bien sûr que le roi de France existe! la preuve c'est qu'il possède un grand quotidien.

(64) Bien sûr que le roi de France existe! la preuve c'est qu'il y a un grand quotidien dont il est le propriétaire.

- (65) Bien sûr que le roi de France existe! la preuve c'est qu'il a été interviewé (a été filmé, pris en photo, est passé à la télé).
- (66) ?Bien sûr que le roi de France existe! la preuve c'est qu'il possède un pull rouge.
- (67) ?Bien sûr que le roi de France existe! la preuve c'est qu'il y a un pull rouge qui lui appartient.

Ici, le marquage nous serait d'un médiocre secours, puisque les énoncés sont de même forme. Pour moi, (63) et (64) restent normaux même si l'énonciateur ignore quel est le grand quotidien en question (ou même s'il ignore quand a eu lieu l'interview, etc., en (65)). Il ne s'agit donc pas d'invoquer la différence référentiel/attributif, ni d'ailleurs une différence de "précision" : un pull rouge est un fantôme qui peut s'incarner de manière tout aussi détaillée qu'un grand quotidien. Je ne pense pas non plus qu'on gagne quelque chose à ressusciter la thèse de l'anachronisme, car les énoncés sont aisément transposables au passé :

- (68) Bien sûr que Mahomet a existé! la preuve c'est qu'il dirigeait un pays vs qu'il avait un chameau (?).

Il me semble au contraire qu'il s'agit bel et bien d'une question de vérifiabilité. Nous avons considéré jusqu'à présent des fantômes d'objets, au sens restreint du terme. En réalité, il faut lui donner une extension absolument générale : une **procédure** peut aussi bien être un fantôme, et c'est pourquoi j'ai parlé plus haut, de manière très vague, de faisceau de propriétés pour caractériser les fantômes. Il se trouve que le fantôme de la vérification qui est utilisé ici, bien que complétable de bien des manières, impose une différence dans les méthodes; autrement dit, aussi flou soit-il, il distingue des cas comme (63) et (66) : un grand quotidien est, dans la procédure fantôme de vérification, un élément fantôme de vérification plus adéquat qu'un pull rouge; plus exactement, le scénario de vérification, très largement indéterminé bien entendu, doit être compatible avec le fait qu'il est plus difficile de se tromper dans le cas évoqué par (63) que dans celui évoqué par (66). Tout le monde peut posséder un pull rouge, mais pas un grand quotidien, ce qui signifie, du point de vue de la vérification, que la deuxième situation, plus rare que la première, identifie "davantage" ses protagonistes, notamment le roi de France. Reste à lire un peu mieux ce "davantage" : la différence de fréquence, peu contestable, est plutôt un indice que la cause profonde du phénomène; la possession d'un grand quotidien recouvre une situation plus complexe que la possession d'un pull d'une couleur quelconque, en ce qu'elle met en jeu un grand nombre de propriétés secondaires, et, d'une manière générale, ce qui nous rapproche de l'hypothèse de

Fodor, un système assez riche de relations à d'autres entités. Dans cette mesure, c'est un travail plus pesant de construire ce système que d'imaginer que le roi de France possède un pull rouge, est chauve, etc. Du même coup, il est peut-être, dans beaucoup de situations, plus difficile de se tromper et plus risqué de mentir dans le premier cas. Notons que ceci n'a rien à voir directement avec la "notoriété", contrairement à ce mes exemples pourraient laisser supposer. Considérons par exemple :

(69) Bien sûr que le roi de France existe! la preuve c'est qu'il possède une villa sur la côte.

Il y a bien entendu beaucoup de personnes qui ont une villa sur la côte et qui ne jouissent pas d'une célébrité spéciale, et des exemples comme (46) confortent cette impression (toutes les Hollandaises avec qui j'ai été à l'école n'étant pas des célébrités). Là encore, c'est la construction de la vérification qui semble essentielle : d'une certaine manière, le grand quotidien, la villa sur la côte, l'interview, le passage à la télé, etc., constituent des objets (au sens restreint) ou des événements **indépendants** de l'existence de leur propriétaire ou protagoniste, donc du roi de France. Intuitivement, on penserait qu'il en va de même pour un pull, objet réel qui existe quelle que soit la personne à laquelle il appartient. Mais, ce n'est pas l'existence en soi qui est pertinente pour nos exemples, car toutes les entités seraient à égalité de ce point de vue : l'important est que, normalement (dans les catégories de situations par défaut qui sont envisagées), je n'ai pas accès à un pull sans avoir accès du même coup à la personne qui le porte. C'est seulement dans un vestiaire ou dans une armoire qu'un vêtement est autonome, et propre à servir de base pour une identification :

(70) Tiens! le roi de France est déjà arrivé : je reconnais son survêtement à fleur de lys.

La calvitie représente bien sûr un cas encore plus net à cet égard. Cette propriété de "détachabilité" explique que les énoncés bizarres deviennent normaux dès que l'objet peu détachable reçoit une identification qui indique qu'on l'a saisi indépendamment de son possesseur. Ceci est peut-être moins clair pour les événements : si le roi de France a été interviewé, il semble que cette interview ne dispose d'aucun statut séparé. Mais nous savons bien - c'est même ce qui peut aiguiller sur la fausse piste de la notoriété - qu'une interview mobilise des témoins et toute une mise en scène. C'est essentiellement un acte **public**, qui laisse des traces (ne serait-ce que dans le souvenir

des spectateurs ou participants), et auquel, de ce fait, on peut se référer si besoin est, sans même savoir qui a été l'interviewé.

Je ne prétends pas avoir, dans les pages précédentes, résolu toutes les difficultés indiquées par Fodor. Il y a notamment de nombreux exemples-frontières, dont le statut n'est pas net. Je me contenterai de résumer ici l'esprit de ma proposition : plutôt que d'invoquer une différence modale, qui me semble dérivée, j'ai préféré avoir recours à un fantôme de vérification, notion rejetée par Fodor qui y voit surtout un problème pratique de "commodité"; ce fantôme, quelque indétermination qu'il porte en lui, pose, par défaut, c'est-à-dire en l'absence d'autres indications, une différence entre les éléments détachables, ancrages possibles de constructions (des prédications dans nos exemples), et éléments non détachables, non reconnus séparément; je ne peux aborder ici les problèmes de représentation et de formalisation que provoquent de tels choix (cf. Jayez 1986a et Jayez 1986b); aussi suggérerai-je une dernière illustration.

3 Une leçon de langue de bois

L'analyse du discours a déjà été amenée à se pencher sur la contradiction, entendue à la fois comme technique polémique et comme inconsistance d'un texte (cf. Grize et Pieraut-le Bonniec 1983, Mœschler 1982). Elle n'a cependant pas interrogé la relation entre ces questions et le caractère partiel des objets posés dans le discours. Considérons le texte suivant analysé dans Grize et Pieraut-le Bonniec (op. cit., 106-108) :

"Quant à la marche vers l'Europe politique, tout en en proclamant la nécessité, le gouvernement n'y dresse qu'obstacles et oppositions. Dans un premier temps, il réclame entente, union, décisions communes, se veut le centre du mouvement européen...puis, au nom du respect de la souveraineté nationale, il diffère le progrès d'un contrôle parlementaire européen. Il a même fait échouer un projet modeste, mais primitivement favorisé par lui, d'un secrétariat politique européen, menaçant toujours, en dernier ressort, de faire la politique de la chaise vide, ou de quitter la communauté si l'on passe outre à ses «vœux»."

Ce texte illustre les contradictions "à facettes", c'est-à-dire les contradictions globales présentant plusieurs aspects (les "facettes"). Lorsqu'un témoin dénonce des contradictions, il peut bien sûr mettre en relation des comportements et des déclarations précises qui semblent parfois s'opposer directement, "terme à terme", comme dans, par exemple :

- (71) Vous dites que vous le connaissez et vous vous comportez comme si vous ne l'aviez jamais vu !
- (72) Il a beaucoup souffert mais il ne comprend pas les ennuis des autres.

Bien qu'il ne soit pas exactement facile de représenter les contradictions en jeu ici (car elles reposent, comme presque toujours, sur des inférences), j'admettrai, pour faire vite, qu'elles mettent en regard des éléments simples, quasiment indécomposables (à un certain niveau de l'analyse). Cette situation idéale est rarement réalisée, peut-être encore plus rarement que ne semblent le croire les auteurs. Très souvent, on assiste à l'énumération d'éléments, plus ou moins disparates, mais qui se regroupent en deux classes antagonistes que les auteurs, dans ce cas, nomment "éclairages", les facettes constituant justement le détail des éléments : "En fait, ce sont les éclairages antagonistes, sous lesquels sont mises les différentes facettes par lesquels le témoin explicite la contradiction, qui donnent à celle-ci sa signification" (op. cit., 107). Je souhaiterais à présent prolonger cette interprétation, que je considère comme pleinement fondée. Les deux classes (éclairages), dans notre texte, représentent l'attitude favorable/défavorable du gouvernement français vis-à-vis de l'Europe politique. Il est assez facile de comprendre que le ressort de l'accusation d'incohérence est exprimé dans la première phrase : le gouvernement dit qu'il veut l'Europe politique, il se comporte en la refusant. La description qui suit pourrait en elle-même suffire à caractériser une contradiction; on s'en persuadera en relisant le texte, après avoir remplacé la phrase initiale par la suivante : "Quant à la marche vers l'Europe politique, tout en en proclamant la nécessité, le gouvernement, par la faute de ses partenaires, est amené à la refuser dans les faits, quitte à modifier brutalement sa position". La dénonciation repose en effet sur au moins deux éléments :

- le gouvernement est responsable des différences entre ses déclarations et son comportement. Il **choisit** son attitude;
- le gouvernement initie des mouvements qu'il bloque ensuite. Il ne s'oppose donc pas à des propositions qui lui viendraient du dehors, mais s'auto-dément.

Le second aspect, bien qu'illustrant un schéma argumentatif classique, paraît spécifique du texte : le comportement gouvernemental est d'autant plus grave qu'il ne représente pas un désaccord, mais une incohérence provoquée. En revanche, le premier aspect est, me semble-t-il, essentiel : il ne saurait y avoir de contradiction dénoncée si elle n'était à **contexte constant** : je n'interprète donc pas le premier thème comme posant une liberté d'un sujet, du moins pas

directement, mais comme posant que le contexte n'a pas changé de manière substantielle depuis le moment où la déclaration d'intention, favorable à l'Europe politique, a été enregistrée. Si un tel principe n'était pas tout le temps à l'œuvre, je vois mal comment l'on pourrait évoquer la moindre "contradiction" : il serait toujours loisible de considérer tel ou tel élément, apparemment incompatible avec un élément antérieur, comme l'effet d'un contexte différent, et la relation d'opposition elle-même perdrait son sens. La question du degré et de la nature de la "constance" en jeu est elle-même complexe, et je ne chercherai pas à en discuter. Si l'on admet cette contrainte, elle en implique une seconde, que je formulerai comme suit : le responsable d'une contradiction ne peut être que cynique ou idiot. Plus exactement, ou bien il connaissait le contexte et il a donc créé la contradiction en connaissance de cause, ce qui suppose une préméditation, ou bien il était incapable de l'analyser suffisamment pour savoir à quoi il s'engageait. Ainsi s'explique, pour moi, que le discours polémique, notamment politique, utilise *ad nauseam* les deux accusations d'incompétence et de machiavélisme.

Reste le point de loin le plus délicat; j'ai jusqu'ici raisonné comme si les contradictions étaient de simples oppositions prédicatives, de forme $P(\dots)$ vs $\neg P(\dots)$. Or, nous en sommes fort loin : la contradiction, même si elle peut, à un certain stade, se représenter ainsi demeure un phénomène holistique, à cause précisément de la règle de constance. Dans l'idéal, pour que le sujet responsable de la contradiction puisse l'éviter ou annoncer qu'elle est inévitable, il lui faudrait disposer de la maîtrise du domaine, et ce à deux "niveaux" au moins :

- Si un domaine d'application peut être conçu comme une théorie (au sens logique du terme : un ensemble d'expressions sans variables libres), il lui faut découvrir un nombre (non nécessairement fini) de règles qui lui permettraient de produire tout ou partie des éléments de ce domaine (tout ou partie des expressions de la théorie). Cela correspond à une analyse de la situation, ou, sur le terrain logique, à une axiomatisation partielle.

- L'image précédente est encore trop schématique : un domaine n'est pas un ensemble, connu et dénombré une fois pour toutes, dont on chercherait les règles de constitution, mais plutôt un ensemble évolutif où viennent s'ajouter des éléments, ce qui nécessiterait, sur le terrain logique, une interpolation (cf. Chang et Keisler 1973, 244-263).

Sans pousser l'analyse, on voit que c'est demander une sorte d'omniscience irréaliste (notamment à cause du second point), ou, moindre exigence, une approche scientifique. Dans beaucoup de

domaine, une marge d'indétermination est tolérée, ce qui a pour conséquence de rendre excusables des contradictions de peu d'ampleur, qui nécessiteraient pour être évitées des compétences que **personne** ne possède. Une argumentation qui s'engage sur cette voie s'expose par principe à se voir opposée la thèse d'une incompétence générale, et on reconnaît au passage une version de l'argument du "réalisme", sur le mode : "Ce que je n'ai pas fait, personne d'autre ne l'aurait fait. Il ne faut pas demander l'impossible". Il est donc dangereux de ne relever qu'une contradiction locale, dont rien ne garantit qu'elle se propagerait suffisamment pour ruiner tout un système (cf. Rescher et Brandom 1980, 21-23). C'est pourquoi il est essentiel de suggérer d'une manière ou d'une autre que la contradiction ne relève pas d'une faiblesse circonstanciée de l'analyse, qui serait efficace par ailleurs, mais indique sa profonde inadéquation. La facette doit ainsi être un symptôme d'une attitude plus générale : si l'on veut, comme dans le texte, accuser de contradiction le gouvernement français, il ne suffit pas de relever que les choix dans lesquels il s'est engagé produisent, ça ou là, des effets négatifs, et opposés au résultat explicitement recherché. En d'autres termes, il ne faut pas que la critique puisse être confondue avec la mise en évidence d'une maladresse ou d'une incompétence partielle. Cet objectif transforme la stratégie à utiliser et complique notablement la situation de départ. Si l'on accepte les distinctions étudiées par Grize et Pieraut-le Bonniec, on est amené à admettre que la description d'une contradiction par un témoin n'est pas toujours **réfutative**, au sens de Mœschler, et cela simplement parce que cette description n'est pas forcément dirigée contre un acte préalable d'énonciation. Même si l'on se limite aux cas où, comme ici probablement, la description est réactive, il faut encore être capable de préciser la nature de la proposition *p* qui fait l'objet de la réfutation. Dans certaines situations textuelles, on peut supposer sans trop d'imprudance que les contradictions *de dicto* / *de re* disqualifient une proposition portant sur l'intention reconstructible, selon un schéma :

l'énonciateur *e* dit que *q*, ce qui pourrait laisser croire qu'il a l'intention que *q'* («*e* a l'intention que *q'*» = *p*),
l'énonciateur/témoin *e'* dit que *e* fait *q*", ce qui pourrait laisser croire que non-*p* (donc «*e* n'a pas l'intention que *q'*»).

Cependant nous n'avons aucun droit à généraliser cette interprétation; il se pourrait en effet que la proposition *p* visée porte sur la **consistance d'un ensemble**, c'est à dire qu'on ait le schéma :

l'énonciateur *e* dit que *q*, ce qui pourrait laisser croire qu'il fait *q*", compatible avec le fait qu'il dise que *q*,

l'énonciateur/témoin e' dit que e fait q' ce qui pourrait laisser croire que q' n'est pas compatible avec le fait que e dise que q .

p serait alors « e pose que ce qu'il fait est compatible avec ce qu'il dit».

Notre texte de référence n'impose pas de choix très net entre les deux interprétations, lesquelles, sont de surcroît compatibles puisqu'on peut essayer de montrer qu'une instance est en désaccord de fait avec ses déclarations pour contester la sincérité de celles-ci. L'important demeure que les éléments invoqués comme contradictoires soient présentés comme des exemples d'une même tendance fondamentale, dont peu importe, à la limite, qu'elle soit volontaire ou imposée par un système de déterminations quelconque. Il ne suffit donc pas que ces exemples soient coorientés quant à leur cible argumentative; je ferai remarquer que, contrairement peut-être à une impression spontanée, la coorientation n'implique nullement une homogénéité aussi forte que celle que j'évoque à présent. Si $p_1...p_n$ sont des arguments pour r , cette "conclusion" peut fort bien correspondre à la constatation qu'il existe plusieurs phénomènes du même type, comme dans :

- (73) Le gouvernement a des difficultés avec l'Europe politique en ce moment : il a freiné l'établissement du contrôle parlementaire et a torpillé le futur secrétariat européen.

Une des techniques utilisées par le texte pour durcir la coorientation consiste à fermer par avance l'inventaire : le gouvernement "n'y dresse qu'obstacles et oppositions [à l'Europe politique]". En excluant ainsi tout élément hétérogène, on rend possible l'évocation de fantômes, certes différents, mais analogues au moins sur un point : si l'on adopte, pour la compréhension, un langage propositionnel, on dira que les propositions $p_1... p_n$, exemples cités par le texte, doivent être conçues comme "dérivables" dans un sens qui dépend du fantôme choisi, d'un ensemble d'autres propositions, disons E , tel que E permettrait de dériver toute autre proposition p_i de même thème que $p_1...p_n$ et que cette proposition p_i bénéficierait du même éclairage. Plus intuitivement, tout fantôme acceptable doit permettre de présenter les exemples du texte comme induits par un corps de propositions qui ne peut induire que des propositions de même orientation. La coorientation est ici assimilée à l'éclairage, tandis que l'homogénéité forte est rapportée à une dérivabilité à partir d'une sorte de noyau. Je laisserai ici de côté la question de savoir si la fermeture explicite de l'inventaire est nécessaire pour déclencher le recours à ce noyau, ou si de simples indications concordantes (la coorientation) suffiraient, auquel cas il faudrait étudier la relation du phénomène avec la "symétrisabilité" (cf. Jayez 1984). Il y a bien sûr des cas où le

fantôme est contraint; il suffirait, par exemple, que le texte mette en cause la sincérité ou la capacité d'analyse du gouvernement pour qu'une orientation se dessine. Quoi qu'il en soit, la stratégie ici évoquée consiste bien à "suggérer" qu'une liste d'évènements, toujours partielle, n'est prolongeable que dans une certaine direction. Pour éviter tout malentendu, je précise que cette stratégie, souvent associée aux contradictions à facettes, n'est cependant pas impliquée logiquement par elles : elle représente plutôt une exploitation très rentable de ce type de contradictions.

J'ai commis, dans ce qui précède, bien des simplifications, notamment en n'analysant pas le rapport entre l'homogénéité forte et la typologie des réfutations et contradictions. Aussi me permettra-t-on d'ajouter, pour montrer que rien n'est simple, la stratégie duale. Les exemples pris depuis le début poussent à se représenter les fantômes comme "partiels". Mais l'étiquette est restée vague : d'ordinaire, en calcul des prédicats, la partialité signifie des lacunes dans l'information. Par exemple, dans telle situation, j'ignore si $P(c)$ ou $\neg P(c)$, pour un P et un c donnés, ou bien encore, si je sais que $\text{Ex}(P(x))$, j'ignore quel(s) est (sont) l' (les) individu(s) qui vérifie(nt) P . On peut imaginer des cas de figures très divers; cependant une information partielle ne signifie pas obligatoirement une contradiction quelconque : si l'information est complétée, les ajouts ne remettent pas forcément en cause des éléments d'information déjà acquis. Si, une fois de plus, nous considérons des théories, donc des ensembles d'ebf fermées, nous observerons deux cas fondamentaux : si $T_0 \subset C \subset T_1 \subset C \dots \subset C \subset T_n \subset C \dots$ est une chaîne de théories, cette chaîne peut être **monotone**, si chaque théorie est une extension consistante de la précédente, et **non monotone** dans le cas contraire (cf. McDermott et Doyle 1980). Pour ce qui concerne les fantômes, la non monotonie correspond au fait que certaines caractéristiques ultérieurement attribuées à un objet se révèlent incompatibles avec d'autres caractéristiques qu'il était censé posséder. Si la partialité était toujours monotone, aucun progrès dans la définition ne remettrait en cause une étape antérieure, et, du coup, l'accusation de contradiction serait impossible. Mais cette situation, idéale pour l'auteur du fantôme, se heurte à l'invraisemblance, déjà signalée, de l'omniscience qu'elle suppose dans la plupart des cas. Fabriquer un fantôme dont la délimitation soit monotone suppose que l'on maîtrise tous les aspects dynamiques qu'impose la réalité. La solution à ce problème semble être bien connue, et depuis longtemps : retarder autant que faire se peut le dessin des contours. Dans le texte le support d'une telle opération (dans un sens non technique) est constitué par l'expression *l'Europe politique*. On peut en effet imaginer une classe de réponses pour le gouvernement, accusé ici de se contredire : elles reviendraient à montrer que la notion d'Europe

politique qu'il défend est effectivement incompatible avec les propositions de ses partenaires, qu'il est donc obligé de bloquer pour être conséquent avec lui-même. Cela suppose que la notion soit assez précise pour que les choix du gouvernement soient réellement motivés de cette manière, auquel cas il est "de bonne foi" (sur ce point), ou qu'elle soit au contraire assez imprécise pour pouvoir être remplie sans qu'apparaisse de manière claire une inconsistance. On sait que le dessinateur Escher affectionnait les représentations contradictoires, cohérentes dans le plan mais irréalisables dans l'espace. Loin d'être grossièrement impossibles, ces œuvres se laissent explorer de manière satisfaisante pendant quelques secondes avant que le sujet perçoive l'incohérence (et l'absence de modèle spatial) : la contradiction, bien que structurellement présente, doit, à chaque lecture, être montée à nouveau. Comme l'a souligné Hofstadter (Hofstadter 1980), l'auteur exploite une projection sur un plan unique de niveaux en fait distincts (*tangled hierarchy*). On pourrait sans dose excessive de métaphore définir la stratégie de contradiction retardée comme une eschérisation : pour un éventuel objecteur, le coût de découverte de la contradiction doit être maximum, en ce sens qu'il doit parcourir le dessin jusqu'au bout, ou, dans les termes de cet article, construire une délinéation du fantôme, qui risque justement de lui être contestée. Il est donc essentiel, et le discours politique en témoigne, de rester vague le plus longtemps possible lorsqu'on veut se ménager une marge de manœuvre, laquelle consiste à contrôler la construction effectuée par l'adversaire, que l'initiative expose.

Conclusion

Si l'on voulait donner à ces considérations un peu plus de poids, et aussi sans doute en abandonner quelques unes, il serait nécessaire de réfléchir sur la relation entre fantômes et modèles partiels de façon beaucoup plus technique. Je me contenterai de noter qu'un fantôme, pour être utile, c'est-à-dire pour servir le genre d'imprécision que le langage et l'argumentation mobilisent, doit être partiellement non monotone : il doit être possible de modifier certaines assignations, mais (on l'a vu avec George Sand) d'autres semblent figées, en tout cas pour un état de la langue ou du débat. Un fantôme constant serait improductif; un fantôme indéfiniment altérable n'autoriserait aucun repérage. La part respective de la convention (règles de langue ou de discours) et de la stratégie dans la partialisation du sens demeure évidemment une question centrale, mais il n'y a aucune raison de croire que la seconde devrait être dominante dans tous les cas.

RÉFÉRENCES

- BOREL, M.J., GRIZE, J.B., et MIEVILLE, D. (1983) : *Essais de logique naturelle*, Berne, Peter Lang.
- BOWEN, K.A. (1979) : *Model theory for modal logic. Kripke models for modal predicate calculi*, Dordrecht, D. Reidel.
- BROWN, G. et YULE, G. (1983) : *Discourse analysis*, Cambridge, Cambridge U.P.
- CANTOR, N., MISCHEL, W., et SCHWARTZ, J.C. (1982) : "A prototype analysis of psychological situations", *COGNITIVE PSYCHOLOGY*, XIV, 45-77.
- CHANG, C.C. et KEISLER, H.J. (1973) : *Model theory*, Amsterdam, North-Holland.
- FAUCONNIER, G. (1984) : *Espaces mentaux. Aspects de la construction du sens dans les langues naturelles*, Paris, Minuit.
- FODOR, J.D. (1979) : "In defense of the truth value gap", in *SYNTAX AND SEMANTICS*, XI, New York, Academic Press, 199-224.
- GABBAY, D.M. (1976) : *Investigations in modal and tense logics with applications to problems in philosophy and linguistics*, Dordrecht, D. Reidel.
- GRIZE, J.B. et PIERAUT-LE BONNIEC, G. (1983) : *La contradiction. Essai sur les opérations de la pensée*, Paris, P.U.F.
- HAYES, P.J. (1980) : "The logic of frames", in METZING, D. (éd.), *Frame conceptions and text understanding*, Amsterdam, De Gruyter, 46-61.
- HINTIKKA, J. (1973) : *Logic, language games, and information*, Oxford, Clarendon Press.
- HINTIKKA, J. (1985) : *The game of language. Studies in game-theoretical semantics and its applications*, Dordrecht, D. Reidel.
- HOFSTADTER, D.R. (1980) : *Gödel, Escher, Bach: an eternal golden braid*, New York, Penguin.
- JAYEZ, J. (1984) : "La "conclusion": pour quoi faire?", *SIGMA*, VII, 1-47.
- JAYEZ, J. (1986a) : "Systèmes finalisés et marquage linguistique", à paraître dans *SIGMA*, IX.
- JAYEZ, J. (1986b) : "Simulation de fonctionnements argumentatifs en PROLOG II", à paraître dans *SEMANTIKOS*.
- LEVESQUE, H. (1984) : "The logic of incomplete knowledge bases", in BRODIE, M.L., MYLOPOULOS, J., et SCHMIDT, J.W., *On conceptual modelling*, New-York, Springer Verlag, 165-189.
- McDERMOTT, D. et DOYLE, J. (1980) : "Non-monotonic logic I", *ARTIFICIAL INTELLIGENCE*, XIII, 41-72.

- MERVIS, C.B. et ROSCH, E. (1981) : "Categorization of natural objects", *ANNUAL REVIEW OF PSYCHOLOGY*, XXXII, 89-115.
- MOESCHLER, J. (1982) : *Dire et contredire. Pragmatique de la négation et acte de réfutation dans la conversation*, Berne, Peter Lang.
- NUNBERG, G.D. (1978) : *The pragmatics of reference*, Bloomington (Indiana), I.U.L.C.
- REITER, R. (1980) : "A logic for default reasoning", *ARTIFICIAL INTELLIGENCE*, XIII, 81-132.
- REITER, R. et CRISCUOLO, G. (1983) : "Some representational issues in default reasoning", in CERCONE, N. J. (éd.), *Computational Linguistics*, Oxford, Pergamon, 15-27.
- RESCHER, N. et BRANDON, R. (1980) : *The logic of inconsistency*, Oxford, Blackwell.
- STRAWSON, P.F. (1971) : *Logico-linguistic papers*, London, Methuen.
- VAN DER AUWERA, J. (1981) : *What do we talk about when we talk? Speculative grammar and the semantics and pragmatics of focus*, Amsterdam, Benjamins.